

RÉGION ACADÉMIQUE
GRAND EST

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

Strasbourg, le 29 mai 2019

La Rectrice

A

Mesdames et messieurs les lauréats des concours
de personnels enseignants et d'éducation
du second degré (session 2019)

Circulaire DPE n° 33

Rectorat

Objet : procédure d'affectation des fonctionnaires stagiaires

Réf. : note de service ministérielle n° 2019-064 du 25/04/2019 publiée au BO n° 18 du 2/05/19

Division des Personnels
Enseignants

Affaire suivie par
Judith Heitz (DPE 1)

Téléphone
03 88 23 39 02

Mél.
judith.heitz1
@ac-strasbourg.fr

Division des Personnels
d'Administration et
d'Encadrement

Affaire suivie par
Isabelle Schmitt

Téléphone
03 88 23 35 11

Mél.
isabelle.schmitt
@ac-strasbourg.fr

Référence : affectation
stagiaires

La présente note a pour objet d'informer les lauréats des concours et des examens professionnalisés du second degré des professeurs agrégés, certifiés, d'éducation physique et sportive, de lycée professionnel et des conseillers principaux d'éducation des modalités de leur affectation en qualité de fonctionnaires stagiaires au sein de l'académie de Strasbourg au 1^{er} septembre 2019.

Les personnels susvisés affectés dans l'académie de Strasbourg doivent formuler 5 vœux dans l'application SAVA qui sera ouverte du **mercredi 10 juillet 2019 12h00 au vendredi 12 juillet 2019 12h00** et accessible à l'adresse suivante : <https://bv.ac-strasbourg.fr/Sava/servlet/PageAccueilSava> .

Seuls les stagiaires 2018/2019 en renouvellement de stage durant l'année 2019/2020 n'auront pas de vœux à émettre.

L'affectation est prononcée en fonction des postes disponibles, des vœux des candidats et de leur barème (cf. note de service n° 2019-064 du 25/04/2019 susvisée).

Le critère principal d'affectation est géographique, l'objectif étant de satisfaire le meilleur rang de vœu possible ; une priorité d'affectation en lycée est accordée aux agrégés. Il est également tenu compte de l'expérience antérieure d'enseignement.

En cas de non-satisfaction d'un des vœux émis, l'affectation est faite par extension des vœux : il est procédé à une recherche géographique, par cercles concentriques à partir du 1^{er} vœu émis.

Les stagiaires pourront consulter la liste indicative des supports sur le site internet académique et sur SAVA à partir du **mercredi 10 juillet 2019** :

SAVA : <https://bv.ac-strasbourg.fr/Sava/servlet/PageAccueilSava>

Site académique : <https://www.ac-strasbourg.fr/pro/concours-carriere-mobilite/affectation-professeurs-stagiaires/>

Adresse postale
6 rue de la Toussaint
67975 Strasbourg cedex 9

Les résultats d'affectation seront également consultables en ligne selon les mêmes modalités **à partir du jeudi 18 juillet 2019**.

Les stagiaires devront par ailleurs télécharger la notice individuelle indispensable à leur prise en charge financière et à la mise en place de leur rémunération dès le mois de septembre (en ligne sur SAVA et le site académique), et la retourner **au rectorat pour le lundi 19 août 2019, délai de rigueur**, avec 2 exemplaires du RIB/RIP et une photocopie de la carte vitale à l'adresse suivante : Rectorat de l'académie de Strasbourg, DPE, 27 boulevard Poincaré, 67000 Strasbourg.

Les services académiques se tiennent à la disposition des personnels concernés pour leur apporter tout renseignement complémentaire.

Pour la rectrice et par délégation,
Le secrétaire général-adjoint de l'académie,
directeur des ressources humaines

signé

Jean-Pierre Laurent